

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2004 B 03322  
Numéro SIREN : 334 416 336  
Nom ou dénomination : 1SPATIAL FRANCE SAS

Ce dépôt a été enregistré le 04/11/2020 sous le numéro de dépôt 23654

DÉPÔT AU GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL  
LE 26 OCT. 2020  
SOUS LE N° 20.0391

DÉPÔT AU GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL  
LE 24 NOV. 2020  
SOUS LE N° 23654

**1SPATIAL FRANCE SAS**  
Société par actions simplifiée à associé unique  
au capital de 7.500.106,21 euros  
Siège social : 23-25 Avenue Aristide Briand - Bâtiment Axeo 2  
94110 ARCUEIL  
**R.C.S. CRETEIL 334 416 336**

**REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION  
DE L'ASSEMBLEE CHARGÉE D'APPROUVER  
LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2020**

À Monsieur le Président du Tribunal  
De commerce de CRETEIL

**LE SOUSSIGNE :**

**Monsieur Issam TANNOUS,**

Agissant en qualité de Directeur Général de la société 1SPATIAL FRANCE SAS, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 7.500.106,21 euros, dont le siège social est sis 23-25 Avenue Aristide Briand - Bâtiment Axeo 2, 94110 ARCUEIL, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CRETEIL sous le numéro 334 416 336,

**A l'honneur de vous exposer :**

Que la société 1SPATIAL FRANCE SAS a, conformément à ses statuts clôturé son dernier exercice social au 31 janvier 2020,

Que, conformément à l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce et à ses statuts, les comptes annuels doivent être approuvés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice ses associés, sauf prorogation dudit délai par décision de justice,

Que malgré la prorogation de droit, de trois mois, prévue par ordonnance, ce délai ne pourra être respecté pour les raisons suivantes :

Suite aux mesures nationales de restriction et de confinement, la production des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 janvier 2020 a été tardive et incomplète, le Commissaire aux comptes n'a pas été en mesure de certifier les comptes clos de la Société 1SPATIAL FRANCE et ainsi de produire son rapport sur les comptes annuels clos le 31 janvier 2020 dans les délais réglementaires.

C'est pourquoi, le soussigné a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la société 1SPATIAL FRANCE SAS qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire d'UN (1) mois, soit jusqu'au 30 novembre 2020, pour soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 janvier 2020 à l'approbation de l'associé unique de la société 1SPATIAL FRANCE SAS, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9, alinéa 3 du Code de commerce.

Fait à ARCUEIL  
Le 22 octobre 2020

Monsieur Issam TANNOUS  
Directeur Général



**1Spatial France SAS**  
Immeuble AXEO2, 23-25 Avenue Aristide Briand  
94110 Arcueil  
Tél : 33 (0)1 71 33 01 00 - Fax : 33(0)1 71 33 01 06  
RCS CRETEIL 334 416 336 - NAF 5829C  
TVA intracommunautaire FR 39 334 416 336

**ORDONNANCE**

Nous, Vice-Président du Tribunal de Commerce de Créteil, assisté du greffier;

Vu la requête enregistrée sous le n° 2020000391 qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article L.227-9 al 3 du Code de commerce,  
Vu l'article R.210-19 du Code de Commerce ;

Prorogeons jusqu'au 30 novembre 2020,

le délai de l'approbation par l'associé unique des comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2020,

de la société dénommée :

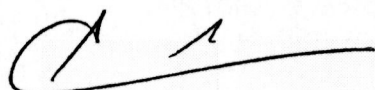
**SAS 1SPATIAL FRANCE SAS** 23-25 Avenue Aristide Briand Bâtiment  
Axeo 2 94110 Arcueil  
inscrite au RCS de CRETEIL sous le n°334416336  
et dont le représentant légal est Mme Claire MILVERTON CLARK  
demeurant 142 Worlds End Lane CHELSFIELD - KENT BR6 6AS.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Liquidons les dépens à recouvrer par le greffe à la somme de 33,31 euros TTC (dont TVA 20%).

Fait à Créteil, le 3/11/2020

Le Vice-Président du Tribunal  
A.LARUË DE CHARLUS,



Le Greffier

